

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamés, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR

23 Juillet 1884.

Chronique générale.

LES PUPILLES DE LA POLICE.

Dans une des dernières séances du Sénat, l'ordre du jour appelait la discussion du projet autorisant la ville de Montpellier à emprunter 500,000 francs à la caisse des écoles.

M. de Gavardie, combattant le projet, a montré de nouveau la folie des emprunts à outrance.

Il a fait une critique sanglante de l'institution des lycées de filles, et cité des faits graves d'immoralité commis par des institutrices. Au milieu des hurlements de la gauche, il a révélé que 3,000 institutrices sont inscrites à la police des mœurs.

Le président s'est empressé de faire des observations à M. de Gavardie, sous prétexte de rappel à la question.

L'orateur, avant de quitter la tribune, a maintenu l'exactitude de ses critiques.

La gauche furieuse n'a pas laissé le rapporteur répondre. On comprend pourquoi. Le projet a été voté.

Voici les paroles de M. de Gavardie :

«... J'ajouterai un détail grave : pour le donner, j'aurais voulu obtenir le comité secret, mais parfois la publicité peut avoir des avantages. Savez-vous combien de demandes ont été adressées à la police des mœurs par les institutrices ? Il y en a trois mille.

« Messieurs, il y a des circonstances où il faut sortir des banalités parlementaires pour parler le langage indigné du patriotisme et de l'honnêteté. »

Achevons donc de chasser de nos écoles de filles les congrégations religieuses pour faire de la place, si elles en veulent, aux pupilles de la police, et nous aurons bien-

tôt, pour les jeunes Françaises, une jolie éducation.

Le Télégraphe trouve déplorable que « le premier magistrat de Marseille » ait, en donnant un reçu à M. le duc de Chartres, donné au prince le titre de Monseigneur et d'Altesse Royale.

Voilà M. Allard, maire républicain de Marseille, élu par un conseil radical, passé à l'état de suspect aux yeux des purs de l'opportunisme.

Quel est son crime ? Tout simplement de n'avoir pas été grossier avec un bienfaiteur généreux.

Le journal de M. de Freycinet, que nous ne savions pas si farouche, annonce même « que plusieurs députés se proposent de demander des explications à M. le ministre de l'intérieur sur la façon dont le maire de Marseille entend l'étiquette ! »

N'est-ce pas le comble du grotesque ? Et se trouvera-t-il sur les bancs du Palais-Bourbon un homme, si bas tombé qu'il soit, qui ait le triste courage de demander la suspension ou la révocation d'un maire parce qu'il s'est conduit en homme bien élevé ?

Il est vrai que ce ne serait pas la première fois. On l'a bien vu à Saumur... et ailleurs.

M. Sirven, maire de Toulouse, a été reçu par le ministre de l'intérieur.

Il paraît que ce magistrat municipal est venu se plaindre de n'avoir pas été décoré le 14 juillet, selon la promesse formelle qui lui avait été faite.

Le relâchement de l'administration provinciale donne lieu à un coup de hardiesse véritablement inouï.

A l'heure même où la fermeture du Casino de Monaco est réclamée par l'opinion publique, s'ouvre sur l'une de nos plages du Nord un casino où l'on joue impunément à la roulette.

Beauchêne récitait son bréviaire.

— Lisez cette lettre, faisait-il, pouvant à peine parler tant le bonheur l'étouffait... Oh ! lisez, je suis trop heureux !

Et tandis que le vieux prêtre parcourait la courte missive, une vive satisfaction illuminait son visage.

— Dieu soit loué ! s'écriait-il, d'une voix profonde ; oui, mon cher Yves, tu as lutté, tu as regardé d'un cœur ferme l'austère devoir... Eh bien ! le Seigneur est content de ta bonne volonté. Il t'envoie la récompense... Pars, mon enfant, que Dieu te conduise ; et, quand le moment sera fixé, écris-moi... Depuis vingt ans je n'ai pas quitté Beauchêne ; mais je veux aller bénir ton union.

Et, le jour suivant, Marthe, bien émue, mais heureuse, confiante, le sourire aux lèvres, attendait son fiancé.

La mansarde avait pris un air de fête. Un rayon de soleil y filtrait à travers les rideaux à fleurs. Des branches d'aubépine, des jacinthes bleues, des violettes au parfum pénétrant, étaient massées, en gerbes, sur la cheminée.

Marthe, vêtue d'un frais costume qui lui seyait à ravir, les joues roses, où déjà revenait la fraîcheur de l'heureuse jeunesse, tenait sa tapisserie en main ; mais elle essayait vainement de tirer l'aiguille. Ses doigts effilés demeuraient inactifs, et ses beaux yeux veloutés regardaient, fixés dans le vide, comme s'ils contemplaient quelque image invis-

Plusieurs journaux annoncent qu'un complot aurait été découvert à Paris et que deux agents de police faisant partie des affiliés auraient été arrêtés sur l'ordre de M. Camescasse.

Le National déclare que cette nouvelle est une pure invention.

A ce propos, on lit dans le Paris :

« L'affaire se réduit à ceci :

« Quatre agents s'apprétaient à livrer des pièces, ou plutôt des copies de pièces, à des gens qui les leur auraient payé, à denier comptant, malgré leur peu d'importance, quand ils en furent empêchés au moment même où cette livraison devait avoir lieu.

« Il est vrai qu'on s'est d'abord assuré de leur personne pendant les perquisitions opérées à leur domicile, mais aucune poursuite n'aura lieu, les faits n'ayant pas eu de commencement d'exécution.

« Ces quatre agents subalternes ont été révoqués purement et simplement. »

Le gouvernement a télégraphié à l'amiral Courbet de rester en position avec son escadre devant Fou-Tcheou jusqu'à complet paiement de l'indemnité réclamée par la France à la Chine.

Le Président de la République a signé hier matin un décret supprimant définitivement les manœuvres d'automne dans les 16° et 17° corps d'armée.

On annonce la mort de M. La Roche-Joubert. Le député de la Charente est décédé l'avant-dernière nuit à la Valette, localité où il venait d'arriver.

Cette nouvelle a produit une triste impression dans les couloirs. M. de La Roche-Joubert était très-aimé par ses collègues de tous les partis.

(Tableau charmant, sans doute... image du retour !)

Quant à Lucienne, parée dans ses atours du dimanche, majestueuse sous sa grande coiffe, elle dépensait une activité fébrile ; ici, époussetant encore ce qui brillait déjà comme un miroir ; là, embellissant le couvert par l'addition d'une fleur ou d'une nouvelle friandise.

— Il va bientôt arriver ! s'écriait-elle de temps à autre... Patience, ma petite Marthe, il va venir !... Ah ! Jésus Dieu ! comme c'est long d'attendre !

Mais Marthe ne l'entendait pas. Des yeux de la pensée elle voyait le voyageur ; elle suivait la marche du train, elle assistait à l'entrée en gare... La vapeur s'arrête... Yves descend du lourd wagon... Il prend le chemin du petit logement... Il approche... Il arrive !... Le voilà !

Et Marthe, émue, tremblante, sent son cœur qui bat à se briser.

Enfin des pas bien connus résonnent dans l'escalier. Louis ouvre la porte avec fracas, et montre son visage rayonnant, tandis qu'Yves, s'élançant vers Marthe, la regardant jusqu'au fond des yeux, portant la chère petite main à ses lèvres, murmure... oh ! bien bas, pour elle toute seule :

— Je vous aime, Marthe !... c'est pour toujours !

Et Marthe reprend, plus bas encore, comme un écho :

— Oui, pour toujours !

M. Jules Grévy s'est enfin décidé. On annonce qu'il vient d'envoyer 10,000 fr. aux victimes de Marseille et 5,000 fr. à Toulon. Mieux vaut tard que jamais, comme dit le proverbe.

A QUOI SERT LE DENIER DE SAINT-PIERRE.

Nous avons reproduit avant-hier la dépêche annonçant que Sa Sainteté Léon XIII a fait parvenir aux malheureux cholériques du Midi de la France une somme de 20,000 francs.

Personne, parmi les catholiques, ne sera surpris de cette nouvelle preuve de la royale générosité du Souverain-Pontife à l'endroit de ceux qui souffrent. On sait, en effet, que partout où éclatent des calamités de ce genre, le Saint-Père envoie les secours de son inépuisable charité.

« Mais, dit très-justement l'Univers, ce ne nous est pas moins un devoir bien doux de publier à cette occasion le témoignage de notre filiale reconnaissance, et de dire aux libres-penseurs qui demandent parfois ironiquement à quoi sert le denier de Saint-Pierre :

« Voilà, entre autres choses, à quoi il sert ! »

LA SUPPRESSION DE LA GUILLOTINE.

On a distribué aux sénateurs la proposition de loi de M. Charlon, sur la suppression de la guillotine.

Voici le texte de la proposition :

« Article unique. — Abroger l'article 42 du Code pénal ainsi conçu : « Tout condamné à mort a la tête tranchée », substituer à la mutilation du corps des condamnés, aussi longtemps que l'on ne jugera pas possible d'abolir la peine de mort, un agent physique ou chimique assez puissant pour anéantir instantanément la vie. »

POURQUOI LE BATAILLON SCOLAIRE ?

M. Jules Guesde, du Cri du Peuple, va nous l'apprendre :

XI

Yves a racheté la Gondinière, Marthe en est la reine, et les malheureux connaissent le chemin de son royaume. Ils savent qu'à la barrière de l'avenue on trouve toujours un bon sourire, une abondante aumône.

La charité de la jeune femme est bien connue ; et, lorsque le malheur s'abat sur une chaumière, les pauvres essuient leurs yeux, et se disent :

« Nous irons chez Mme Trévirec. »

Parfois il semble à Yves que la procession des quêteurs est un peu longue, que, trop souvent, ils manquent de reconnaissance pour sa bien-aimée Marthe ; mais la jeune femme plaide aussitôt, avec une éloquence chaleureuse, la cause de ses amis.

— Dieu bénit les demeures charitables, répond-elle d'une voix douce, en levant sur son mari son beau regard affectueux.

Marthe a raison, Dieu bénit la Gondinière.

Les machines de M. Trévirec sont de plus en plus appréciées. Chaque jour l'usine, établie aux Platanes, prend une nouvelle importance.

Durant la semaine, quelle agitation ! La vapeur s'échappe des chaudières avec des cris aigus, la fumée se déroule en noires spirales, les ouvriers vont et viennent le long des ateliers, travaillant pour gagner ce pain matériel, distribué par le maître avec tant d'équité.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Deuxième partie.

Que Marthe était heureuse d'être ainsi conseillée ! Quelle était désireuse de se convertir ! Un instant elle demeura songeuse ; ses mains tremblantes se joignaient avec force :

— Eh bien ! oui, dit-elle enfin d'une voix émue ; oui, je le comprends, je ne dois pas, par un sentiment d'orgueil, briser un cœur qui nous est bien donné. Écris à M. Trévirec !... qu'il revienne !... mon sera désormais mon devoir et aussi mon bonheur.

Louis saisit sa sœur dans ses bras à l'en étouffer, et d'une voix ardente :

— Vite, Lucienne, vite une plume !

— Comme Lucienne, rayonnante, apportait en saute l'écrit au bureau, Louis écrivit :

« Accourez, mon bon ami que j'aime tant, Marthe !... »

« dit : Qu'il revienne ! »

« Ces deux lignes de Louis, si courtes et si simples, eurent battu violemment le cœur d'Yves. Comme si tout il s'élança vers la charmille, où le curé de

« Rien de plus facile, certes, que de plaisanter cette armée de Lilliput, de la renvoyer à ses bonnes ou à ses nourrices ; mais notre bourgeoisie, qui, à défaut d'intelligence, a de la mémoire, n'a pas oublié l'appoint qu'elle a trouvé en 1848 contre les insurgés de Juin dans les « moutards » à képi de la garde mobile, et elle ne songe pas sans terreur à l'appoint qu'un mouvement populaire trouverait dans les « moutards » à bérêt de nos bataillons communaux le jour où, au lieu de « flingoter » leurs pères ouvriers, ils feront avec eux flingots communs.

« Le trapèze fait des saltimbanques, qui sont toujours les bienvenus dans une société à Ferry, à Ranc et à Naquet, tandis que le fusil fait, — éventuellement au moins — des preneurs de Bastille — ou de Banque de France. »

Ainsi, les recrues lilliputiennes ne sont pas destinées à fournir des soldats contre les Prussiens, mais des émeutiers, des « preneurs de Banque de France et des pillards ».

Pauvres enfants !

LE VOYAGE DU DUC DE CHARTRES.

Nous lisons dans la *Gazette du Midi* :

« M^r le duc de Chartres est reparti de Toulon à 7 heures 26 pour Marseille, après avoir été désinfecté, ainsi que les personnes qui l'accompagnaient, et est rentré à Marseille à 9 heures 36, où il a subi de nouveau les désinfections mises en usage en notre gare.

« Dimanche matin, à neuf heures et demie, Monseigneur s'est rendu à pied à la basilique de Notre-Dame de la Garde, où il a entendu la messe et laissé un don royal pour réparer les dégâts du récent incendie.

« Dans la matinée, M. le comte d'Haussonville a remis de la part du Prince 2,000 francs à M. Monod, président du consistoire protestant, et 1,000 fr. à M. le grand rabbin.

« Après déjeuner, Monseigneur a reçu plusieurs visites, entr'autres celle d'une déléguée de la Société de bienfaisance de Saint-Louis roi de France, déléguée composée de M. Jules Pascalet, président, et de M^m Puy, Dauvergne et Roland. S. A. R. a remis à M. Pascalet un don précieux pour les familles nécessiteuses. Ces messieurs se sont retirés charmés de l'accueil si cordial du Prince.

« Outre l'important subside remis à M. Jules Pascalet, M^r le duc de Chartres, ayant appris de celui-ci la détresse d'une famille de la rue des Ferrats dont le seul soutien se trouve depuis de longs mois alité par une cruelle maladie, lui a fait remettre par le président de ladite société une somme de cent francs.

« M^r le duc de Chartres a reçu encore diverses délégations, entre autres celles du consistoire protestant, des maîtres-portefaix et calfats, auxquels il a remis une somme de 500 fr., etc.

Puis, chaque dimanche, tout s'arrête. A la Gondinière, la sainteté de ce jour est comprise, respectée. Dans le grand silence de la fabrique, la cloche de l'église arrive distincte aux oreilles de l'ouvrier. Son corps se repose, et son âme reprend courage.

— Que mon père n'est-il là, pour jouir de ses travaux ! se répète souvent Yves, comme il se l'était déjà dit au Mexique.

Ce regret est le seul nuage dans son ciel bleu.

Tous les soirs, après une journée laborieuse, nous le retrouvons près de Marthe, à l'ombre des grands cèdres, et regardant le soleil s'enfoncer derrière les ruines du rocher gris. Puis, peu à peu, à l'horizon, la lune monte dans un ciel sans nuages, au milieu des splendeurs, des parfums et des murmures d'une nuit d'été. La main d'Yves serre la main de Marthe, et leurs yeux s'éclairent. Tous deux sourient et sont heureux.

Quant aux vieilles bonnes, elles se tiennent un peu en arrière sur le perron. Geneviève, le fuseau en main ; Lucienne, tricotant une brassière pour l'enfant attendu. Elle sera la marraine ! jugez si elle en est fière !

Ces deux fidèles amies mourront à la Gondinière. Ne sont-elles pas les mères, la famille ? Et le jeune ménage les entoure d'une affection filiale.

Louis rêve de porter l'épaulette. Il passe les meilleurs instants de sa vie près de son frère et de sa sœur, près de ces deux cœurs qui l'aiment comme

« Ayant appris dans la journée que le choléra avait éclaté à Arles, Son Altesse a envoyé immédiatement 2,000 fr. à M. le comte Remacle, ancien maire d'Arles, pour être distribués, moitié par les soins du maire, moitié par M^m les curés de la ville.

« A 6 h. 20, Monseigneur quittait Marseille accompagné de M. le comte d'Haussonville, M^m le comte de Saporta, le baron de Fonscolombe, Louis Prat, plusieurs journalistes royalistes sont venus à la gare pour le saluer au départ. Monseigneur a eu un mot aimable pour chacun et a serré la main des personnes présentes, avant de monter en wagon.

« On ne saura que plus tard toutes les preuves de générosité et de dévouement que M^r le duc de Chartres a données aux victimes du fléau.

« Voici un fait que nous avons appris indirectement et que nos lecteurs nous seront très-reconnaissants de leur indiquer :

« Vendredi soir, apprenant par hasard qu'un facteur ambulant des Postes était gravement atteint du choléra, Monseigneur a tenu à le visiter. Il s'est rendu aussitôt auprès de lui avec M. le comte d'Haussonville, et l'état du malade était si grave qu'il a rendu le dernier soupir sous les yeux du Prince.

« Son Altesse, qui ne s'était pas fait annoncer, a quitté la maison mortuaire en laissant des secours à la famille et en s'opposant à ce que son nom soit divulgué.

« Peut-on faire la charité avec plus de délicatesse et de désintéressement ? »

LE CHOLÉRA.

Marseille, 21 juillet, 9 h. soir.
Le bulletin officiel de l'état civil du 20 au 21 juillet porte 61 décès cholériques.

Marseille, 22 juillet, 9 h. 30 matin.
La nuit dernière, l'état civil a enregistré 30 décès cholériques.

Marseille, 22 juillet, 11 h. 30 matin.
Depuis ce matin neuf heures, l'état civil a enregistré huit nouveaux décès cholériques.

Toulon, 21 juillet, 6 h. 35 soir.
Malgré de nombreux dépôts, la mortalité ne diminue pas. Dans les dernières vingt-quatre heures, d'hier six heures à ce soir même heure, 49 décès cholériques ont été enregistrés.

Toulon, 22 juillet, 10 h. matin.
Depuis hier soir six heures, il y a eu 28 décès cholériques dans la ville, les faubourgs et l'hôpital Bon-Rencontre.

M. Durand (Alfred), inspecteur des services administratifs et financiers de la marine, est mort cette nuit.

Il n'y a plus que 42,000 habitants à Toulon.

Arles, 22 juillet.
A Arles, aggravation du fléau, 42 décès. L'affolement dans cette ville est impossible à décrire. Le mistral a recommencé à souffler, mais son effet est nul.

M. Cazelles, préfet des Bouches-du-Rhône, s'est rendu à Arles. Il n'y a plus, à l'Hôtel-de-Ville d'Arles, que le maire et huit

leur propre enfant.

Le curé de Beauchêne, infirme et vieilli au service du Seigneur, se repose près de son fils d'adoption. Yves lui rend, avec joie, l'hospitalité reçue dans sa jeunesse.

Ils parlent souvent ensemble de la miséricorde divine. Ils se rappellent les vieux souvenirs, et concluent que la Gondinière est, maintenant, une heureuse demeure.

Si, un jour, en passant, vous l'apercevez toute blanche et toute riante dans la masse profonde des platanes, regardez-la avec envie.

L'union y règne, parce que les hôtes de ce domaine honorent et pratiquent toutes les lois divines.

Dieu et le devoir ! voilà leur règle de vie ; et, avec Dieu, la paix et le bonheur habitent toujours aux foyers chrétiens.

Du CAMPFRANC.

FIN.

Nous commencerons demain la publication d'un feuilleton palpitant d'intérêt, intitulé :

LE LIEUTENANT ANDERMAHR
Un DRAME SOUS LA COMMUNE
PAR CH. SAINT-MARTIN.

conseillers ; tous les autres ont déserté leur poste.

Les désinfectants.

M. l'abbé Chevallier, le savant chimiste bien connu, a eu un entretien avec le président de la commission sanitaire. A la suite de l'entretien, M. Cernesson a spécialement recommandé M. l'abbé Chevallier au préfet de police. L'honorable ecclésiastique a sur le champ adressé à M. Camescasse la lettre suivante :

« Monsieur le préfet de police,

« J'offre à votre sollicitude 10,000 kilogrammes de calcaire jurassien de l'étagé Kimméridgien, avec une certaine quantité d'huiles antiseptiques, provenant de la distillation de ces mêmes dépôts sédimentaires.

« Je vous propose de faire à Paris, comme remède préservateur, l'application de ce produit contre le choléra, pendant qu'à Marseille la commission sanitaire l'emploie comme remède curatif et pour assainir les foyers d'infection, tout à la fois les quartiers insalubres, avec le port et tous les vaisseaux, y compris leurs cargaisons.

« M. de Lesseps pense qu'avec un pareil produit on peut viser à la suppression des quarantaines, parce qu'on peut désinfecter tous les navires du monde, avec leurs marchandises et avec tous les passagers.

« M. de Lesseps soit qu'outre la qualité antiseptique, ce produit offre un avantage, celui d'être inépuisable.

« C'est facile à vérifier ; pour cela, je suis à vos ordres, au plus tôt.

« Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

« Signé : l'abbé François CHEVALLIER,
Pré. ex D^r »

Voici une notice sur le produit de M. l'abbé Chevallier, qui est reproduite par le *Figaro* :

« Le but qu'il faut atteindre, pour préserver notre pays et d'autres nations contre le choléra, exige un produit capable de désinfecter non-seulement des salles d'hôpitaux, de collèges, de casernes, mais pouvant purifier les locaux de toute une agglomération de travailleurs avec leur famille dans les faubourgs populeux ; un produit capable d'assainir toute une ville entière, ses rues infectées, ses canaux, le bord de ses ruisseaux, de ses égouts chargés d'immondices, les dépotoirs, les ports comme ceux de Marseille, de Toulon et autrefois comme ceux de la Tamise.

« Eh bien ! ce produit nous l'avons. C'est un produit oléagineux extrait par distillation des roches kimméridgiennes que nous tirons des montagnes énormes lancées à quinze cents mètres d'altitude, mesurant quatre à cinq mille hectares sur vingt-deux mètres d'épaisseur, de couches, de gisements riches de toute la flore et de la faune des tropiques, où rien ne manque comme antiseptique et comme insecticide puissant. Cette huile est d'un effet si considérable qu'un seul baril placé sur l'Arc-de-Triomphe suffirait pour désinfecter et assainir la moitié de Paris.

« Pour le mode d'emploi, on pourrait adopter l'idée excellente que m'a suggérée M. de Lesseps. Il s'agirait d'attacher simplement une petite éponge imbibée de nos huiles au devant de la ceinture des ouvriers, pour que ceux-ci puissent respirer, dans cette nouvelle atmosphère, un air où, d'après les expériences faites à Montsouris, les microbes les plus vigoureux ont succombé après deux minutes et demie, là où l'acide phénique et les autres antiseptiques restèrent impuissants.

« Les effluves de ces vapeurs goudroneuses et azotiques sont très-saines à respirer.

« Dans les appartements déjà infectés par les cholériques, il faut avoir soin de passer les ustensiles de table et autres dont ils se sont servis dans des étuves ou fours à 420 degrés.

« Sur les murs, boiseries, dans les vaisseaux, sur les peintures, nous préparons le produit de manière à lui donner la qualité de nettoyer tous les encrassements, en rendant aux boiseries, aux vernis, leur première propreté, et en attaquant les germes, les microbes et les œufs des insectes, autre source d'infection et d'insalubrité ; les marchandises, tout ce que renferme la cargaison du navire peuvent être, sans le décharger, aussi désinfectés par le gaz et la va-

peur de nos produits ; mais alors on emploie la fumigation de nos huiles goudroneuses, mêlées avec nos huiles goudroneuses aromatiques et plus insecticides que les autres, à cause de la présence du système et du caproïlène que le savant baron Thenard y a constatés.

« Signé : CHEVALLIER FRANÇOIS, prêtre. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juillet.
Ce qui se passe aujourd'hui confirme ce que nous avons prévu. Le marché est dénué d'affaires en spéculation, mais le comptant est ferme et les demandes y sont nombreuses.

Les Consolidés anglais ne changent pas sur les cours d'hier à 100 7/16.

Le 3 0/0 varie entre 76.77 1/2 et 76.80 ; l'amortissable débute à 78.40 et reste à 78.45 ; le 4 1/2 oscille entre 107.62 1/2 et 107.65.

L'italien s'échange entre 93.40 et 93.50, dernier cours.

Comme on le voit, les fluctuations sont minimes, mais la tendance est bonne.

Le tableau des escomptes aide également la reprise, il demande aujourd'hui 81,000 fr. de fonds 4 1/2 0/0, 3,000 fr. d'amortissable, 175 Lyon et 25 Banque de Paris.

La Banque de France cote 5,020 fr. Le Crédit Foncier est demandé à 1,270 fr. Nous n'avons pas enregistré que de faibles variations sur les Obligations Foncières et Communales. Les obligations à lots des emprunts 1879 et 1880 se traitent aux environs de 450 fr. Ces valeurs sont désignées très-justement au choix de l'épargne. Elles se font une place de plus en plus large dans le portefeuille des capitalistes prudents.

La Banque de Paris fait 775 après 772.50. Le Crédit Industriel et Commercial est fermé à 680.

La Banque d'Escompte est recherchée à 510 fr. Les Chemins méridionaux sont l'objet de nombreuses demandes, le titre constitue un placement rémunérateur et susceptible d'une importante plus-value.

La Société Générale se traite à 465 fr. Les obligations de l'Ouest-Algérien dont nous ne cessons d'entretenir nos lecteurs, voient leur clientèle s'accroître ainsi qu'en témoignent les cours de hausse. Le taux de capitalisation tend à se rapprocher de celui des obligations de nos grandes lignes qui ne représentent qu'un rapport inférior à celui des obligations Ovest-Algérien 4 0/0.

Sauf le Nord et le Lyon qui gagnent chacun 2.50, les autres chemins ne varient pas. Le Nord finit à 1,652.50, le Lyon à 1,197.50, l'Orléans à 1,297.50, le Midi à 1,155, l'Est à 760, l'Ouest à 820.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE DU MARDI 22 JUILLET.

Les numéros 6.543.727 — 8.624.549 gagnent chacun 10,000 francs.

Les dix numéros suivants ont gagné chacun 1,000 francs :

22.113 — 202.340 — 624.631 —
1.851.215 — 2.165.855 — 4.217.133 —
6.008.665 — 6.916.237 — 10.280.050 —
11.290.435

Les quarante numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

224.611 — 970.848 — 1.007.473 —
1.406.191 — 1.758.098 — 2.644.602 —
2.924.817 — 3.300.554 — 4.441.993 —
4.280.056 — 4.331.628 — 4.716.124 —
5.262.283 — 5.715.425 — 5.902.341 —
6.303.828 — 6.371.803 — 7.908.339 —
8.319.331 — 8.489.361 — 8.798.707 —
9.064.590 — 9.511.861 — 9.563.836 —
9.788.057 — 9.825.777 — 10.113.260 —
10.213.607 — 10.715.114 — 10.923.504 —
11.025.249 — 11.363.299 — 12.492.442 —
12.841.072 — 13.425.923 — 13.514.096 —
13.560.398 — 13.698.504 — 13.896.880 —
13.951.371.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous avons reçu ce matin une lettre signée *Une abonée*, laquelle nous propose une chose certes excellente. Pour donner suite à son idée, nous avons besoin du concours de plusieurs, et celui de notre estimable collaborateur nous sera indispensable. Elle répondante nous sera indispensable. Elle peut être assurée d'avance que son nom restera complètement inconnu. Mais nous ne donnons jamais suite aux propositions émanées dans une lettre anonyme, fussent-elles les meilleures.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'ensemble de la proposition de loi amendée par le Sénat, tendant à rétablir le divorce, adopté par 355 voix contre 145 :

Ont voté pour le rétablissement du divorce : M^m Maillé (Alexis), Benoist, Bury.

Ont voté contre : M^m de la Bourdonnaye, de Soland, de Terves.

Absent par congé : M. de Maillé.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Remboursements par Mandats-Poste.

Tout titulaire d'un livret de la Caisse nationale d'épargne peut demander le remboursement d'une somme, à valoir sur son compte, à son profit ou au profit d'une autre personne, au moyen d'un mandat-poste dont il acquitte les frais d'envoi.

La demande de remboursement par mandat-poste est faite sur une formule spéciale (modèle n° 13 ter) mise à la disposition du public dans tous les bureaux de poste et que le déposant adresse directement au Ministre des postes et des télégraphes, à Paris.

Les sommes à rembourser sont converties en mandats-cartes, si elles sont payables en France ou dans l'un des pays étrangers qui admettent cette forme de mandat.

Les remboursements payables par les bureaux de poste des États-Unis de l'Amérique du Nord, de la Grande-Bretagne et des Indes Orientales Néerlandaises, donnent lieu à la délivrance de mandats clos, pour la transmission desquels est perçue la taxe d'une lettre ordinaire.

Par la remise des talons des mandats au déposant, la Caisse nationale d'épargne se trouve déchargée de toute responsabilité, en ce qui concerne la transmission ou le paiement des mandats-poste émis par son intermédiaire.

Nous lisons dans l'Anjou :

M. l'abbé Hy, professeur à l'Université catholique, a conquis en Sorbonne le grade de docteur ès-sciences naturelles.

Les importantes découvertes qui lui ont mérité cet honneur paraîtront prochainement dans les *Annales des sciences naturelles*, sous le titre de : « Recherches sur l'Archéologie et le développement du fruit des Muscivores. »

Nous félicitons vivement notre savant concitoyen d'une distinction dont l'éclat réjaillit sur la Faculté des sciences d'Angers. »

Cela n'empêchera pas les journaux révolutionnaires de continuer à dire que l'Eglise est un école d'obscurantisme.

Heureusement que l'on sait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur la bonne foi des dites feuilles.

UN MISSIONNAIRE ANGEVIN.

On lit dans la *Semaine religieuse* :

Nous apprenons la mort de M. Pourias, missionnaire au Yun-Nan (Chine), qui vient de succomber jeune encore. Né en 1843, à Saint-Martin-du-Bois, il fit au collège de Combrée de sérieuses études. Après avoir passé une année au grand séminaire à Angers, il entra au noviciat de la Congrégation des Missions étrangères. Destiné au Yun-Nan, il s'embarqua le 17 août 1868.

C'était un missionnaire actif et zélé qui travailla avec le plus grand succès. Nous n'avons pas de détails sur sa mort; mais nous espérons en recevoir prochainement.

Mardi dernier, un service solennel a été célébré pour le repos de l'âme de M. Pourias, dans l'église de Saint-Martin-du-Bois, avec un grand concours de prêtres et de fidèles. »

SEGRÉ.

Les courses de Segré sont fixées au dimanche 14 septembre. A cette occasion, des fêtes sont organisées par la ville.

POITIERS.

Dans sa séance de samedi, le Conseil municipal de Poitiers a voté une augmentation de traitement pour les employés d'octroi, les gardes champêtres et les sergents de ville.

Le Conseil a voté ensuite une gratification de 300 fr. en faveur de M. Vincent, commissaire cantonal, et 500 fr. pour les victimes du choléra dans le Midi.

NANTES.

L'Administration municipale de Nantes vient d'adresser une somme de 1,000 francs à M. le Maire de Marseille, et une somme de 500 francs à M. le Maire de Toulon, à titre de participation de la ville de Nantes dans la souscription ouverte pour venir en aide aux familles des victimes de l'épidémie qui frappe si cruellement ces deux villes.

L'ANNUAIRE RÉGIONAL.

Tous les journaux de Nantes annoncent que l'on travaille activement, depuis quelque temps déjà, à la publication d'un Annuaire régional qui comprendra les 400,000 adresses de la Loire-Inférieure ainsi que les adresses principales des habitants de la Vendée, des Deux-Sèvres et d'Ille-et-Vilaine. On croit même qu'il pourra s'étendre aussi au Morbihan.

L'Agence Havas fait l'éloge de cet ouvrage, appelé à rendre les plus grands services dans notre région.

Inutile de dire que l'auteur de cette publication est M. Pointeau, d'Angers, qui nous a doté déjà de son *Annuaire général des 400,000 adresses de Maine-et-Loire*, qui est l'ouvrage le plus complet de ce genre qui existe en France.

Nous espérons que les Conseils généraux de ces départements accorderont à M. Pointeau l'encouragement qu'il mérite; ils ne suivront en cela que l'exemple donné par ceux de la Sarthe et de la Mayenne, qui subventionnent depuis longtemps les petits annuaires locaux du Mans et de Laval.

La presse d'Angers a qualifié l'Annuaire de M. Pointeau de « travail d'Hercule » et lui a adressé des félicitations unanimes et méritées. — Celui qu'il prépare, comment l'appeler ?

Pour notre part, nous lui souhaitons le

plus grand succès et nous espérons que le Conseil général de Maine-et-Loire lui décernera le premier des encouragements justifiés.

LE CHOLÉRA ET LA LAÏCISATION DES HÔPITAUX

Les religieuses de la Sagesse, chargées de l'Hôpital des cholériques à Toulon, viennent de donner à la France le spectacle d'un dévouement admirable. Plusieurs d'entre elles ont déjà succombé. Les obsèques de la Sœur Anatolie et de la Sœur Macédonie ont été suivies par une foule nombreuse, au milieu de laquelle on remarquait l'amiral Krantz et les docteurs Geslin et Cuneo. Celles qui restent et celles qui remplacent les victimes de l'épidémie continueront à faire chrétiennement leur devoir.

Nous ne saurions trop faire remarquer ce fait qu'aux jours du danger ceux mêmes qui laïcisent à outrance savent où trouver des infirmières véritablement dévouées. A Marseille, un hôpital a été ouvert tout exprès pour le choléra, et l'on s'est empressé d'y convier les Sœurs. La charité rentrant, le crucifix a été remis à sa place d'honneur. Plus le fléau s'étend à Toulon, plus la municipalité réclame des Sœurs. Les jours d'épidémie ne ressemblent pas aux jours de politique. Pour les élections on chasse les religieuses; pour le choléra on les rappelle. Du reste, comme elles sont parties sans irritation, elles reviendront sans vanité, n'ayant ni à se venger, ni à triompher de leurs persécuteurs. Leur vengeance sera de pardonner, leur triomphe sera de mourir.

LES SŒURS DE CHARITÉ.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Jeudi soir, deux religieuses qui se dévouaient à l'éducation des sourdes-muettes dans l'établissement de la rue Saint-Marceau, recevaient de leur supérieure générale la périlleuse et noble mission d'aller remplacer, dans les hôpitaux de Toulon, deux de leurs sœurs tombées victimes de leur dévouement en soignant des cholériques. Quelques heures après, ces vaillantes chrétiennes, impatientes de se sacrifier, prenaient, à la gare d'Orléans, le train rapide pour Toulon. »

Nous lisons dans la *Vendée* :

« Cinq religieuses de la congrégation des Filles de la Sagesse ont quitté Saint-Laurent-sur-Sèvres, lundi dernier, pour se rendre à Toulon, où on les demande pour soigner les cholériques. Deux autres étaient déjà parties quelques jours auparavant. »

« Combien d'infirmières laïques ? »

CONSEILS ET RECETTES.

LE RIZ ET LE CHOLÉRA.

Un journal militaire dit que plusieurs officiers qui ont traversé en France l'épi-

démie de choléra asiatique de 1853 et de 1854, se trouvaient bien de l'emploi quotidien du riz bouilli dans la soupe. Plusieurs portions de caserne occupées par les détachements qui prenaient cette précaution furent préservées de la contagion, lorsque le corps voisin, qui alimentait ses hommes comme d'habitude, était atteint.

Le même phénomène s'est reproduit à Paris en 1868 pendant une épidémie de fièvre typhoïde; deux régiments occupant la Pépinière furent, l'un préservé et l'autre très-éprouvé. Ils changèrent de casernement et les deux bataillons où l'on mêlait du riz à la soupe restèrent toujours indemnes, dans les chambre où, la veille, les bataillons précédents faisaient entrer dix hommes par jour à l'hôpital.

Le chef de ce corps qui avait si heureusement prescrit cette alimentation salubre n'avait certainement pas la prétention de croire que le riz tuait le microbe de la fièvre typhoïde ou du choléra, mais il avait la pratique de l'hygiène des pays chauds, où le riz joue un rôle précieux.

Le même journal recommande aux officiers dont les hommes viendraient à être subitement atteints par l'épidémie de Toulon de les faire frictionner jusqu'au sang. En 1865, le 22^e de ligne eut plusieurs hommes atteints; on sauva la plupart de ces malades avec ce même procédé.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 21 juillet.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 » à 17 »	9 50 à 10 »	» »
Saumur, 16 75 17 »	9 25 » »	» »
Baugé, 17 50 18 »	9 50 » »	» »
Segré, 18 » » »	9 50 » »	» »
Beaupreau, 17 50 » »	9 50 » »	» »
Montfaucon, 17 50 » »	8 50 » »	» »
Montrevault, 17 » » »	9 50 » »	» »
Chemillé, 17 » 17 50	8 50 9 »	» »
Champloceaux, 17 75 » »	9 » » »	» »
St-Flor.-le-Vieil, 17 75 » »	9 » » »	» »
Vihiers, 16 50 17 »	8 » 8 50	» »
Brissac, 17 50 17 75	8 » 8 50	» »
Chalonnès, 17 50 17 75	9 » » »	» »
Doué, 17 50 18 »	9 » » »	» »

A Nantes, blés américains, de 22 » à 23 » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 17 75 à 18 25 les 80 kilos.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PÊCHEUR DE MORUES

C'était un vaillant pêcheur que Bertrand Fargeau; il avait la passion de la mer comme nos boulangers ont l'amour de l'asphalte. Il partait chaque matin sur l'eau salée, et, quand ses filets étaient pleins de poissons, il revenait au logis embrasser sa femme et son enfant.

Mais Bertrand Fargeau avait de l'ambition; sa vie de palanquin, moitié sur la terre et moitié sur l'eau, ne lui suffisait pas. Il enviait l'existence du poissonnier, et montait sur un brick à défaut de nageoire, il voulait passer plusieurs mois sur la mer, et s'en aller avec les matelots faire la pêche de la morue.

Il s'était donc décidé à quitter Fécamp, sa Normandie, ses pommes, son cidre et sa femme. Il venait de s'embarquer sur le *Phoque*, un beau terre-neuve, où l'on remarquait à la proue un énorme phoque à la tête large et ronde, qui donnait son nom au brick.

Les femmes se pressaient sur le rivage, faisaient leurs adieux aux intrépides pêcheurs qui les abandonnaient, et, selon leur caractère, elles bénissaient

ou maudissaient cette mer qui, tous les ans, dans plusieurs de nos ports, fait l'enlèvement des maris.

— Tu vas donc nous quitter, mon homme! disait la femme de Bertrand, qui tenait par la main une petite fille de quatre ans environ, et qui pleurait à chaudes larmes.

— Voyons, voyons, répondait Bertrand, qui n'était pas moins attendri qu'elle, mais voulait cacher son émotion, faut pas pleurer comme ça... je reviendrons.

« C'est long, six mois, mais enfin ça passe. Je serons ben content de vous revoir toutes les deux, toi et ma petite Pierrette: je la retrouverons encore plus belle, plus grosse et plus rougeaude. »

— Embrasse-la donc encore avant de partir, dit Catherine.

Elle s'avança jusqu'au bord de la mer, et élevant les bras avec effort, elle souleva son enfant à la hauteur du brick et dit à son mari :

— Tiens, prends-la un instant, pour lui dire encore adieu.

Le père, qui décidément était tout ému, et qui serait peut-être resté, s'il l'eût osé, prit l'enfant dans ses bras, et posa ses grosses lèvres sur les joues rondes et rouges de la petite Pierrette.

— C'était bon tout d'même, dit-il, de l'embrasser tous les jours et de manger de baisers ces deux petites pommes d'api, qu'on appelle ses joues.

Mais le pilote était à bord du brick et s'était emparé de la barre du gouvernail; le capitaine avait donné l'ordre de lever l'ancre.

— Catherine! dit Bertrand, reprends Pierrette, nous partons.

Mais Catherine, profitant du moment où ses bras étaient libres, avait pris le coin de son tablier pour essuyer ses grosses larmes qui, au lieu de s'apaiser, étaient devenues des sanglots. Elle avait comme des vagues dans le cœur, qui montaient à ses yeux et qui faisaient tant de bruit qu'elle n'entendait pas son mari.

Le sifflet du contre-maître donna le signal, les mousses grimperent sur les haubans et l'on exécuta la manœuvre du départ.

— Catherine! cria plus fort Bertrand, sapristi, ma grosse Catherine, tu n'as plus le temps de pleurer! Ces femmes, c'est toujours à la marée montante des larmes.

Catherine s'essuya les yeux et s'avança tout au bord du rivage, pour reprendre son enfant, mais il était trop tard!... les voiles étaient déferlées, le brick s'était ébranlé, et poussé vigoureusement par le vent, qui gonflait les voiles comme des ballons, il gagnait la pleine mer.

— Mon enfant! criait Catherine.

— Maman! criait l'enfant.

— Rends-moi Pierrette! répétait Catherine, avec des cris désespérés, lorsque déjà Bertrand ne pou-

vait plus l'entendre. Reviens au port... je veux mon enfant!

Mais un vaisseau ne s'arrête pas comme un omnibus, pour laisser descendre les voyageurs; le terre-neuve, obéissant à son seigneur le vent, continuait à cingler à pleines voiles.

Et malgré les cris de la malheureuse mère, qui restait perdue sur le rivage, et tendait vainement les bras, pour ressaisir son enfant, le terre-neuve s'éloignait de plus en plus. Il avait gagné le large et il disparaissait peu à peu dans le lointain; Catherine n'en distinguait plus la forme et n'apercevait que les voiles, puis ce ne fut plus qu'un point noir, vers lequel s'élançait tout le cœur de la pauvre femme, puis elle ne vit plus que l'immensité de la mer.

Elle restait sur le rivage, folle de désespoir, tandis que les flots emportaient son mari et son enfant, avec cette indifférence de la nature qui, sans se soucier de nos larmes, remplit la tâche que Dieu lui a imposée, comme un soldat qui observe sa consigne.

(A suivre.)

ANAÏS SÉGALAS.

On demande à un docteur américain un remède contre le choléra :

— Yes, dit le diplômé de San Francisco, buvez du thé, for ever.

— Tiens! moi qui ne peux souffrir que le thé fort et noir!

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^e COURTOIS, ancien notaire aux Rosiers, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens

Par jugement par défaut du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix-neuf juillet dernier, M^{me} Marie Thibault, épouse de M. Eugène Broizier, ouvrier menuisier, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Saint-Nicolas, ladite dame admise à l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Saumur, en date du 12 mars 1884,

A été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné et de la dame Broizier.

Saumur, le 22 juillet 1884.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e C^e MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le vendredi 25 juillet 1884, à 1 h. après midi.

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Vaisselle, batterie de cuisine, fourneau à essence, couverts en ruolz, vases, lampe et suspension ;

Chaises, tables, commode, buffet à vitrine et buffets-commode, bureaux, armoires, guéridon, comptoirs, chambre à coucher Louis XVI, pendule Louis XIV, canapé acajou ;

Bois de lits, matelas, couette, traversins, oreillers, couvre-pieds, édreton, couvertures en laine, draps, torchons, garde-robe de femme et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, C^e MILLION.

(529)

A VENDRE

Belle JUMENT carrossière, baiclaire, 8 ans ;

Un CHEVAL gris meucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e A. DESCARS, notaire à Ecommoy (Sarthe).

A VENDRE Propriété

EN TOURAINE

Consistant en :

45 hectares de vignobles en plein rapport, créés depuis 10 ans,

Et 130 hectares de terres labourables, bois et prés.

Belle chasse.

S'adresser : à M^e DESCARS, notaire à Ecommoy (Sarthe), et à M^e HASON, notaire à Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire). (524)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE ET ÉCURIE

Rue de l'Abreuvoir, n° 11.

S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, demeurant dite rue. (525)

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un **jeune homme** sachant bien écrire.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'ux, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Prime gratuite de CENT FRANCS
Offerte à tout abonné d'un an au
JOURNAL DES CAMPAGNES
Et d'Agriculture progressive réunis
(29^e ANNÉE)
PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite : agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentique des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement : Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitué en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles. (477)

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

TRINQUEBALLE

Grand roman de cape et d'épée
Par MAURICE DRACK.

LA FILLE DU DÉCAPITÉ

Par Eugène MORET.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

Pharmacie NORMANDINE
11 et 13, rue Saint-Jean,
SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. 0,80 c.
Sulfate de fer, — 0,50 c.
Acide phénique liquide, le litre. 2,50 c.
Phénol sodique, le flacon. 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Service de Saumur à Fontevrault.

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevrault.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevrault, chez M^{me} veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	76 75	76 70	Est	762 50	765	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	513	515
3 % (nouveau)	78 37	78 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1195	1197 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520	Est	368 50	366 75
4 1/2 % (nouveau)	107 45	107 10	Midi	1155	1160	— 1865, 4 %	524	525	Midi	368 75	369
Obligations du Trésor	505	503	Nord	1630	1752 50	— 1869, 3 %	405	405	Nord	379 25	377 50
Banque de France	5040	5045	Orléans	1200	1298 75	— 1871, 3 %	390 75	390	Orléans	369 20	369 25
Société Générale	465	465	Ouest	820	820	— 1875, 4 %	516	514	Ouest	370 50	369
Comptoir d'escompte	966 25	968 75	Compagnie parisienne du Gaz	1561 25	1505	— 1876, 4 %	515	512	Paris-Lyon-Méditerranée	374	378
Crédit Lyonnais	545	542 50	Canal de Suez	1877 50	1840	Bons de liquid. Ville de Paris	521	521	Paris-Bourbonnais	368 50	368 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1266 25	1275	C. gén. Transatlantique	475 50	475	Obligations communales 1879	449 75	450	Canal de Suez	570	570
Crédit mobilier	337 50	325				Obligat. foncières 1879 3 %	445	445			
						Obligat. foncières 1883 3 %	349	350			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Service	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 30	7 30	8 24	9 45	1 52	3 04	8 30
6	55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	8	8	10	2 08	5 20	8 46
9	16 — matin, omnibus-mixte.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	8 08	8 08	10 26	2 16	5 28	8 54
1	25 — soir,	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	8 24	8 24	10 39	2 28	5 40	9 06
3	32 — express.												
7	15 — omnibus.												
10	36 — omnibus (s'arrête à Angers).												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Service	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	5 50	
8	31 — omnibus.	6 53	7 53	2 2	4 50	8 41	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	6 28	
9	37 — omnibus.	7 02	8 02	2 11	4 59	8 51	6 07	9 18	1 28	4 37	8	6 55	
12	48 — express.	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	7 50	
4	44 — omnibus-mixte.	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	8 49	
7	4 — omnibus (s'ar. à Tours)											9 30	
10	24 — express-poste.											10 29	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,